

La Sidra

DE LA SEMAINE



BETH LOUBAVITCH
ILE-DE-FRANCE

TSAV

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

D.ieu instruit Moché de commander à Aharon et ses fils leurs devoirs et leurs droits en tant que Cohanim (« prêtres ») qui offrent les korbanot (sacrifices animaux et alimentaires) dans le Sanctuaire.

Le feu sur l'autel doit brûler constamment. On y incinère entièrement les différents sacrifices animaux et alimentaires.

Les Cohanim consomment la viande de certains sacrifices animaux et ce qui reste de l'offrande alimentaire. L'offrande de paix est mangée par celui qui l'a apportée, à l'exception de parties spécifiques, données au Cohen. La viande sainte des offrandes doit être consommée par des personnes en état de pureté rituelle, dans l'endroit saint qui leur a été désigné et à un moment spécifique.

Aharon et ses fils restent dans l'ancre du Sanctuaire pendant sept jours, au cours desquels Moché les initie à la prêtrise.

Ce Chabbat s'appelle aussi Chabbat Para, le Chabbat qui suit Pourim et tombe cette année le 20 Adar Chéni. Chacun de ces trois éléments nous enseigne une leçon différente et le fait qu'ils soient rassemblés en un Chabbat nous livre un quatrième enseignement.

Attardons-nous sur certains d'entre eux.

Nos Sages déclarent que : « Celui qui travaille Èrev Chabbat (la veille de Chabbat) mangera Chabbat. » La « veille de Chabbat » ne se limite pas au vendredi mais se réfère à la semaine entière. Dans ce contexte, le travail d'« un jour méritoire » comme l'est Pourim est différent du travail d'un jour de semaine ordinaire. Ainsi, le fait de « manger » Chabbat après Pourim est aussi différent.

Tout comme la préparation de Chabbat effectuée à Pourim est supérieure à celle d'un jour ordinaire, la manière dont Chabbat élève Pourim est supérieure à celle par laquelle il élève les autres jours. Chabbat ajoute du plaisir à tous les jours de la semaine précédente. Par conséquent, le Chabbat qui suit Pourim, jour où les Juifs « accomplirent ce qu'ils avaient précédemment accepté », c'est-à-dire qu'ils se dévouèrent à la Torah avec un nouvel engagement, ajoute du plaisir à ce service, élevant donc cet engagement à un niveau supérieur.

Ainsi ce Chabbat met-il l'accent sur engagement plus profond à la Torah. Au Mont Sinaï, « D.ieu tint une montagne au-dessus d'eux ». Ils acceptèrent donc la Torah en prononçant : Naassé Vénichma (« nous ferons puis nous écouterons »). A Pourim, ils atteignirent un niveau encore supérieur d'engagement car alors « ils accomplirent » la Torah. Ce niveau est donc à son tour encore plus élevé et renforce le Chabbat qui suit.

La leçon que nous pouvons tirer du 20 Adar est la suivante :

Suite en page 2

Edito

Jusqu'à la libération ultime

La fête de Pourim est là pour marquer profondément notre conscience. Elle ne fait pas que nous donner à évoquer et peut-être revivre des événements anciens. Elle nous dit que la liberté est une histoire qui chante à nos oreilles de génération en génération et que c'est là notre sort ultime. Et pourtant, une fois estompées les lumières de la fête et leur éclat qui réjouit l'âme, que reste-t-il de cette aspiration ? Ne sommes-nous pas trop rapidement engloutis par le monde qui se presse au seuil de notre existence, prêt à envahir cœur et esprit ? En ce moment du calendrier, il convient de ne pas l'oublier : on ne renonce jamais à la liberté ! Plus encore, on la cultive et la développe.

C'est ainsi que, de la libération de Pourim, nous passons à celle de Pessa'h. Certes, ces deux épisodes de notre histoire se déroulent en des temps et des lieux bien différents et de nombreux siècles les séparent. Mais la liberté est ainsi faite qu'elle ne limite pas à une zone temporelle ou spatiale. Elle est la compagne éternelle de celui qui en choisit le chemin avec constance. Car tel est le défi de l'homme et son aventure : se libérer de toutes les entraves en assumant ce qu'il est vraiment, la créature de D.ieu placée dans ce monde pour en faire Sa demeure en y accomplissant Sa volonté. Aussi nous passons d'une liberté à une autre, pénétrés du sentiment de cette avancée et conscients que cela nous conduit d'accomplissement en accomplissement jusqu'au sommet.

Justement, comme en écho à cette élévation, nous terminons cette semaine le cycle annuel de l'étude de Rambam-Maïmonide, Michné Torah ou Sefer Hamitsvot. Et l'événement ne concerne pas que les érudits ! En effet, cela fait quarante-trois ans que cette étude a commencé à l'appel du Rabbi de Loubavitch et, année après année, sa diffusion s'étend encore. Elle est aujourd'hui disponible y compris en français et littéralement accessible à tous. Quand on se souvient que ces textes renferment l'ensemble des lois de la Torah, selon les paroles mêmes du Rambam, on perçoit à quel point les étudier est libérateur pour chacun. Un tel lien, réel et profond, avec la Torah est de nature à briser toutes les chaînes, y compris celles qui avaient pu résister à nos efforts jusqu'ici. Etre libre, au sens plein du terme, n'est plus un rêve. C'est là un processus attendu depuis bien longtemps, pour enfin parvenir à la libération majeure : la venue de Machia'h.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 18h 59
Sortie : 20h 07

Bordeaux 19.08
Deauville 19.09
Grenoble 18.43
Lille 18.58

Lyon 18.47
Marseille 18.43
Montpellier 18.50
Nancy 18.44
Nantes 19.14

Nice 18.36
Rouen 19.05
Strasbourg 18.37
Toulouse 18.59



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT TSAV

A partir du dimanche 24 mars 2024 Pose des Téléfines : 5h 42 Heure limite du Chema : 9h 50 Fin Kidouch Levana : lundi 25 mars à 3h 14mn

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

le traité Taanit relate que le 20 Adar, 'Honi HaMe'aguel pria pour la pluie. Le Midrach explique que sévissait une terrible sécheresse et que les gens vinrent auprès de 'Honi HaMe'aguel pour lui demander de prier pour la pluie. Il pria mais aucune pluie ne tomba. Que fit-il alors ? Il traça un cercle (sur le sol) se plaça à l'intérieur et déclara : « Maître de l'Univers, je jure par Ton Grand Nom que je ne bougerai pas de là jusqu'à ce que Tu aies pitié de Tes enfants ».

Nous voyons de cette histoire que le 20 Adar souligne la qualité et l'importance de la prière.

C'est pourquoi, Rabbi Yehouda dont « le métier était la Torah », complètement immergé dans la Torah, priait une fois tous les trente jours. De la même façon, Rabbi Chimon bar Yo'haï, représentant le paroxysme de l'étude de la Torah, décrivait son service par les termes : « avec un nœud je suis lié à D.ieu ». Dans la même veine, Rabbi Chnéor Zalman écrit dans son Chou'han Arou'h que les premiers 'Hassidim priaient « neuf heures par jour ». Ils ne se souciaient pas de négliger l'étude de la Torah parce qu'ils liaient leur esprit au Maître de l'Univers, dans la crainte, l'amour puissant et un lien véritable, au point de transcender leur existence physique. Et cette Mitsva est plus grande encore que celle de l'étude de la Torah.

La Mitsva de la prière est intrinsèquement liée à Chabbat, comme l'écrit Rabbi Chnéor Zalman dans le Siddour : « Tout comme Chabbat est lié à la Torah, comme l'affirme le Talmud, « la Torah a été donnée un Chabbat », elle est aussi liée à la prière. C'est pourquoi nos Sages ont déclaré que : « avec difficulté, ils ont permis l'étude de la Torah le Chabbat ». Car le Chabbat doit être consacré à la prière pleine de dévotion.

Une leçon concrète découle de ce qui précède : nous devons augmenter notre étude de la Torah et notre service de la prière. Bien que nous soyons après Pourim et tou-

jours « les esclaves d'A'hachvéroch », et bien que nous soyons encore vulnérables à l'impureté causée, nous pouvons malgré tout nous impliquer complètement dans l'étude de la Torah et la prière.

Cependant, en guise de préparation à une telle étude, nous devons établir une relation avec D.ieu par le biais de la prière. Nous parviendrons alors au niveau de la « crainte de D.ieu », permis par la prière. Puisque nous avons reçu l'aptitude à accomplir ce service, il ne fait aucun doute que chacun de nous a la possibilité de le mener à bien. De surcroît, si nous n'utilisons pas ces forces, nous dérangeons tout l'ordre du monde. « D.ieu n'a rien créé qui soit en vain ». Il nous a donné ces forces pour que nous puissions les utiliser. C'est ainsi que dès lors que nous décidons de le faire, nous sommes capables de réussir. Et ce succès précipitera la venue du Machia'h qui « combattra les guerres de D.ieu et sera victorieux », nous délivrera et nous conduira vers notre terre. [...]

Comme cela a été mentionné plus tôt, le 20 Adar est la date de la prière de 'Honi HaMe'aguel. La 'Hassidout s'attarde sur la différence entre la prière de 'Honi pour la pluie et le comportement de Rabbi Chimon bar Yo'haï. Le Zohar (troisième partie) relate qu'alors que le monde souffrait d'une terrible sécheresse, les élèves de Rabbi Chimon lui demandèrent d'essayer de faire venir la pluie. Il prononça un discours sur le verset « Combien il est bon et agréable que des frères s'assoient ensemble » et la pluie tomba. Rabbi Chimon avait été capable de faire venir la pluie par le biais de la Torah alors que 'Honi HaMe'aguel l'obtint par la prière. Il se mit à prier et la pluie commença à descendre, légèrement ». Il continua en demandant une pluie abondante. Alors la pluie tomba « agressivement ». Chaque goutte pesait au moins un loug (340 grammes). Il pria alors pour « une pluie de volonté, de bénédiction et de générosité »

(sinon le monde aurait été détruit) et apporta un sacrifice. C'est seulement alors que la pluie tomba comme il le fallait. Nous pouvons en déduire l'importance de la prière.

A l'époque de 'Honi HaMe'aguel, une grande partie du mois d'Adar s'était écoulée et la pluie n'était pas tombée. Ils avaient labouré, semé etc. mais puisqu'il n'y avait pas d'eau, ils ne pouvaient rien récolter. Il en va de même aujourd'hui : si nous avons consacré du temps à l'étude de la Torah et à la diffusion des Mitsvot et que pourtant, nous n'avons pas vu les fruits de notre labeur, nous devons suivre l'exemple de 'Honi HaMe'aguel et nous consacrer à la prière. Et si, au départ, nos prières ne rencontrent pas le succès attendu, nous devons prier encore, montrant une détermination semblable à celle de 'Honi HaMe'aguel. D.ieu répondra alors à nos prières. Plus encore, les bénédictions viendront alors en un moment et en une minute. Les bénédictions qui jaillissent de la Torah prennent du temps à se matérialiser car nos efforts dans l'étude de la Torah dépendent du temps, de la profondeur de l'étude et de la méditation. Cependant, les bénédictions qui viennent par la prière surgissent immédiatement car par la prière, le lien avec D.ieu s'établit en un moment. (Dans certaines circonstances, toutefois, cela prend du temps. Cela est comparable à la Techouva qui ne prend qu'un moment mais dont la préparation a duré plus longtemps.)

Le livre des Tehilim (Les Psaumes) déclare que D.ieu « adressa Ses paroles à Yaakov, Ses statuts et ses ordonnances à Israél ». Tout comme D.ieu nous ordonne de prier d'une manière qui dépasse toutes les limites, ainsi Ses prières vont au-delà des limites et sont, par nature, infinies. Elles apporteront donc la Rédemption messianique et la Révélation du troisième Temple, rapidement et de nos jours.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 24 MARS - 14 ADAR II

Mitsva positive n° 187: C'est le commandement de détruire et de passer au fil de l'épée les sept peuples car ils furent les fondateurs de l'idolâtrie.

Mitsva négative n° 49: C'est l'interdiction de ne laisser vivre aucun homme des sept peuples afin que ces peuples ne corrompent pas les autres hommes et qu'ils ne les induisent pas à se livrer à l'idolâtrie.

Mitsva positive n° 188: C'est le commandement d'exterminer la descendance d'Amalek.

Mitsva positive n° 189: C'est le commandement de nous rappeler ce qu'Amalek nous fit en nous attaquant sans provocation.

Mitsva négative n° 59: C'est l'interdiction d'oublier ce que nous ont fait les descendants d'Amalek.

• LUNDI 25 MARS - 15 ADAR II

Mitsva négative n° 46: Il nous est interdit à jamais d'habiter en Egypte afin de pas être contaminé par l'hérésie des habitants de ce pays et ne pas imiter leurs coutumes que la Torah réprovoque.

Mitsva positive n° 190: C'est le commandement nous incombant concernant la guerre contre d'autres peuples, ce que l'on appelle guerre facultative. Nous avons le devoir, si nous les combattons, de conclure une alliance avec eux pour épargner leurs vies à condition qu'ils fassent la paix avec nous et nous

cèdent leurs terres.

Mitsva négative n° 56: Il nous est interdit à jamais d'offrir la paix aux peuples d'Amon et de Moab.

Mitsva négative n° 57: Il nous est interdit de détruire les arbres fruitiers lors du siège d'une ville.

Mitsva positive n° 192: C'est le commandement qui nous a été enjoint, lorsque nos troupes partent en guerre, de réserver un endroit extérieur au camp pour y faire leurs besoins.

Mitsva positive n° 193: C'est le commandement de prévoir dans l'équipement de chaque combattant, en plus de son armement, une bêche pour creuser la terre et couvrir ses excréments.

• MARDI 26 MARS - 16 ADAR II

Mitsva positive n° 191: C'est le commandement de nommer un prêtre pour haranguer le peuple avant le combat et renvoyer chez lui tout homme inapte au combat.

Mitsva positive n° 214: C'est le commandement qui a été enjoint au jeune marié de se consacrer à sa femme pendant une année entière.

Mitsva négative n° 311: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'astreindre un jeune marié durant une année à une corvée quelconque susceptible de l'éloigner du domicile conjugal, que ce soit dans le domaine militaire ou civil.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif



LA MAISON DU MENSONGE

J'ai été nommé ambassadeur d'Israël aux Nations Unies en 1984.

Peu après mon arrivée à New York, on m'informa qu'un visiteur souhaitait me parler ; il prétendait qu'il me connaissait. On le fit entrer : c'était un 'Hassid, avec barbe, costume sombre, chapeau...

- Je vous connais ?

- Bibi, bien sûr que tu me connais ! Je suis Chmarya !

Chmarya avait été un membre du mouvement (laïc, très à gauche) Hachomer Hatsaïr. Il avait été un de mes très bons soldats, j'avais été son commandant. Nous nous étions perdus de vue ces dernières années...

- Comme tu le vois, je suis devenu Loubavitch. Le Rabbi veut te parler...

- Le Rabbi veut me parler ? Ok, allons-y !

- Eh... Ce n'est pas si simple !

On était la veille de Sim'hat Torah :

- Nous irons demain soir ! annonça Chmarya.

- D'accord. 19h, 20h ?

- Non ! Minuit !

Nous sommes arrivés devant la fameuse adresse, 770 Eastern Parkway, à Brooklyn. Combien de personnes cette synagogue peut-elle contenir ? Au moins 1000. Mais il y en avait bien 4000 ! Dans cette mer humaine, je fus tiré par Chmarya et amené vers une estrade, petite, de la taille de mes bras étendus. Et il y avait un petit livre sur la table face au mur.

- Attends ici ! m'ordonna Chmarya.

- Ici ?

- Oui, assied-toi sur l'estrade.

Soudain une porte s'ouvrit. On ne pouvait voir personne. Le Rabbi était un géant spirituel mais pas de grande stature. On put assister au miracle de la mer rouge, soudain un passage s'était créé spontanément pour le laisser passer dans cette foule. Le Rabbi arriva, se dirigea vers le livre et se mit à lire, le dos tourné à la foule. C'est alors que Chmarya me poussa du coude :

- Maintenant !

- Maintenant quoi ?

- Va maintenant vers le Rabbi !

Mon soldat me donnait des ordres, à moi, son commandant... La vie nous réserve parfois des bouleversements...

J'ai pensé : Bon, je ne suis pas à Rome mais quand on est à Loubavitchland, on agit comme...

Donc j'ai joué des coudes.

Je me suis approché du Rabbi, j'ai essayé d'attirer son attention mais sans succès. J'ai tapé sur son épaule et il a tourné la tête vers moi. En anglais j'ai annoncé :

- Rabbi, je suis venu vous voir...

- Juste me voir, reprit-il, pas me parler ?

Nous avons parlé. Il parlait hébreu, un hébreu parfait avec un lourd accent ashkénaze mais un hébreu parfait.

Nous avons parlé cinq minutes, dix minutes et les 'Hassidim devenaient très agités.

Quinze minutes, vingt minutes et le bruit montait de la foule...

Trente minutes, trente-cinq. Je me deman-

dai si ma sécurité physique était assurée... Au bout de quarante minutes, il s'arrêta. Il avait dit ce qu'il avait à dire.

Il se tourna vers l'assemblée et les 'Hassidim commencèrent à chanter et danser. Puis il arriva quelque chose que je n'oublierai jamais de ma vie. Le Rabbi et son beau-frère – je crois qu'ils approchaient tous les deux des 80 ans – chacun tenant un Séfer Torah, un rouleau de la Torah, se dirigèrent vers le centre de la salle, entourés par tous les 'Hassidim. La lumière brillait depuis le plafond sur ces deux Juifs barbus dansant dans un cercle de lumière avec la Torah. Je sentis la puissance des générations, la force de nos traditions, de notre foi et de notre peuple.

Le Rabbi m'a transmis beaucoup d'idées ce soir-là. Mais surtout ceci :

- Vous allez entrer dans une maison de mensonges (c'est ainsi qu'il appelait une « certaine institution » - l'ONU). Souvenez-vous que dans une salle d'obscurité parfaite, si vous allumez une petite lumière, cette lumière précieuse sera vue de loin, par tout un chacun. Votre mission est d'allumer une bougie pour la vérité et pour le peuple juif.

C'est effectivement ce que j'ai essayé de faire depuis.

Et c'est ce qui est demandé de chacun de nous.

D'après un discours retranscrit sur chabad.org – 24 septembre 2009

Benjamin Netanyahu

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H

LEVER LES YEUX

A propos du verset des Psaumes (121:1) « Je lève mes yeux vers les montagnes », le Midrach (Tan'houma, fin de Parchat Toledot) enseigne : « C'est Machia'h fils de David ». Quelles sont les implications d'une telle affirmation ?

Le but ultime de l'exil est qu'intervienne enfin l'élévation apportée par la Délivrance future. C'est cette élévation qu'exprime la première partie du verset cité : « Je lève mes yeux ». Aussi, même dans la situation où s'applique la suite du verset – « D'où viendra mon aide ? » – du fait de l'obscurité redoublée régnant en fin d'exil, non seulement on n'en est pas impressionné mais on exprime constamment la plus grande joie. Les mots introductifs du verset : « Chir Hamaalot – Cantique » soulignent la réalité et la présence de cette allégresse permanente.

(d'après Likoutei Si'hot, vol. XX, p.127) H.N.

Etude du RAMBAM

Mitsva négative n° 58: C'est l'interdiction qui nous a été faite de craindre les incroyants en temps de guerre ou de trembler devant eux.

Mitsva positive n° 221: C'est le commandement qui nous a été enjoint au sujet de la belle femme captive.

Mitsva négative n° 263: C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle au moment de la conquête de la ville.

Mitsva négative n° 264: C'est l'interdiction qui nous a été faite de traiter comme servante une femme de belle figure (faite prisonnière durant la guerre) après avoir eu une relation intime avec elle.

FIN DU CYCLE DE L'ÉTUDE DU SÉFER HAMITSVOT

**• MERCREDI 27 MARS – 17 ADAR II
DÉBUT DU NOUVEAU CYCLE DE L'ÉTUDE
DU SÉFER HAMITSVOT**

Introduction du Séfer Hamitsvot (voir livre)

**• JEUDI 28 MARS – 18 ADAR II
• VENDREDI 29 MARS – 19 ADAR II
• SAMEDI 30 MARS – 20 ADAR II**

L'étude porte sur les **14 principes** (Chorachim) qui ont conduit le Rambam dans l'énumération des commandements (613 Mitsvot) – Se reporter au livre du Sefer Hamitsvot.

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LA MATSA CHMOURAH ?

En hébreu, « **Chmourah** » signifie « gardée » et ce terme décrit parfaitement ce qu'est cette Matsa. La farine utilisée pour sa fabrication est gardée, protégée de tout contact avec de l'eau, depuis le moment de la moisson. En effet, si elle venait à être mouillée, elle pourrait lever et devenir impropre à la consommation pendant Pessa'h.

Ces Matsot sont rondes, pétries à la main et ressemblent à celles que les enfants d'Israël consommèrent lorsqu'ils quittèrent l'Égypte. Elles sont cuites en moins de dix-huit minutes sous stricte surveillance rabbinique, afin de s'assurer qu'elles ne puissent en aucune façon augmenter de volume et devenir levain pendant la fabrication. **La Matsa Chmourah doit être utilisée pendant les deux nuits du Séder**, c'est-à-dire lundi soir 22 avril et mardi soir 23 avril 2024, en particulier pour les trois Matsot posées sur le plateau. Chaque convive à la table du Séder mangera de la Matsa Chmourah. Certains ont la coutume d'en consommer pendant toute la fête.

Le Zohar appelle la Matsa Chmourah : l'aliment de la Foi et l'aliment de la Guérison.

Il n'est pas nécessaire d'avoir terminé son ménage de Pessa'h pour acheter les Matsot ; il suffira de les stocker à l'abri de tout 'Hamets et de toute humidité.

F.L. (d'après Chéva'h Hamoadim – Rav Shmuel Hurwitz)



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
 - Paris 19^e : 82 rue Petit
 - 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
 - 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
 - 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du MI de Lattre de Tassigny
- Beaucoup de choix • Prix défiant toute concurrence
• Accueil chaleureux • Livraison gratuite

Une équipe
chaleureuse
et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

BOUTARGUE MAZOUZ FRÈRES

La Boutargue... Par excellence

Livraison gratuite à domicile ou au bureau
sur Paris à partir d'1kg de boutargue

☎ 01 40 03 65 65

145, rue Manin - 75019 Paris



Expédition dans toute la France
e-shop : www.boutargue-mazouz.com

Boutargue de Thon, Boutargue à la Truffe, Ventrèche de thon, Anchois prestige
Coffrets cadeaux Chabbat, Coffrets cadeaux Entreprises...

Orpi

Orpi Optimum
Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée - Paris 19^e

3 Agences à votre service

Marais - Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

☎ 01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
 - Alarme & Télésurveillance
 - Contrôle d'accès & Interphonie
 - Serrurerie & Portes blindées
 - Store, Volet & Rideau métallique
- Nous recrutons des commerciaux

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99

☎ 01.57.42.57.42

demandez shmouel
directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

Le Beth Loubavitch
vous convie à la grande soirée du

Siyoum Harambam

CONCLUSION DU 43^{ème} CYCLE
DE L'ÉTUDE DU MICHNÉ TORAH

L'œuvre maîtresse du Rambam - Maïmonide
INSTAURÉE À LA DEMANDE DU RABBI DE LOUBAVITCH

En présence
de nombreux
Rabbanim &
personnalités

40 ANS
de l'étude
du Rambam

DIMANCHE
31
MARS
2024
21 ADAR II

À 20H00
AU CIRQUE
D'HIVER
110 rue Amelot
75011 Paris

M 8 S
Filles du Calvaire
Oberkamp

"כי עלאה הארץ דעה אתה בעים לים עכשים"

BETH LOUBAVITCH - PARIS ÎLE-DE-FRANCE
8 Rue Lamartine, 75009 Paris • 01 45 26 87 60 • www.loubavitch.fr



Maintien & Aide
à domicile

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...

Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Paris et Val de Marne ☎ 01 43 28 80 00

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.